



Conseil consultatif du sport
Office cantonal de la culture et du sport
Chemin de Conches 4
1231 Conches

Genève, le 6 janvier 2025

N/réf. SJA/VSC

Conseil consultatif du sport
Rapport d'activité législature 2024-2029
1^{ère} année
(1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Loi sur le sport (LSport; C 1 50) du 14 mars 2014;
- Règlement d'application de la loi sur le sport (C 1 50.01) du 1^{er} avril 2015.

II. Compétences de la commission

Conformément à l'article 5 du règlement d'application de la loi sur le sport (C 1 50.01), les missions du conseil consultatif du sport sont :

- A. D'être consulté, au début de chaque législature, sur les lignes directrices de la politique cantonale du sport.
- B. D'être consulté sur la politique du sport coordonnée entre le canton, la Ville de Genève et les communes.
- C. De faire des propositions aux collectivités publiques représentées en son sein en matière de politique du sport.
- D. D'être consulté sur toute question sportive de portée générale ou stratégique.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie cinq fois, entre le site de Conches (OCCS) et le site d'Airloop (Grand-Lancy), les 04 mars, 29 avril, 24 juin, 10 septembre et 10 décembre 2024. Une séance planifiée a été annulée en raison d'impossibilité d'agenda avec des intervenants attendus (31 octobre 2024). Le Conseil possède 15 membres officiels et 2 invité.e.s (V. Scalet – OCCS et S. Bonvin – Ville de Genève). Le taux de présence moyen est de 83% avec 2.6 personnes excusées ou absentes par séance en moyenne.

Toutes les séances font l'objet d'un PV documenté et fourni.

La première séance du 04 mars 2024 a été consacrée au lancement de ce CCS pour la législature avec, notamment, les points suivants :

- présentation du plan stratégique cantonal du sport 2024-2028 par le Conseiller d'Etat
- annonce de l'étude Strategos « Pour une professionnalisation des associations sportives »
- axes de travail pour la législature

La deuxième séance du 29 avril 2024 a porté essentiellement sur les résultats des entretiens menés par le cabinet Strategos dans le cadre de l'étude « Professionnalisation des faitières » ainsi que la discussion des enjeux qui en ressortent.

La troisième séance du 24 juin 2024 a été centrée sur la poursuite des travaux sur les rôles «organiques» des acteurs dans la gouvernance des disciplines sportives (autorités, faitières et clubs), notamment autour de plusieurs axes thématiques comme le plan d'action d'une fédération pour sa discipline ; les prestations attendues pour les clubs adhérents ; les standards organisationnels et de gestion.

La séance No 4 du 10 septembre 2024 a passé en revue plusieurs thématiques, telles que :

- le bilan intermédiaire de l'appel à projets « Professionnalisation des faitières » avec ses constats saillants
- l'état des lieux et les réflexions sur les dynamiques d'inclusion dans le sport genevois
- une discussion sur le rapport vaudois en matière de gouvernance sportive

Finalement, la cinquième séance du 10 décembre 2024 s'est centrée sur la présentation du rapport de l'étude « Pratiques sportives » avec une discussion élargie au sein des membres.

Après cette première année de fonctionnement du CCS, les éléments saillants à relever sont les suivants :

- le Conseil salue la dynamique engagée par le canton en matière de gouvernance sportive depuis la fin du COVID
- le Conseil constate, tout comme le canton, que l'on manque de données précises pour établir les objectifs stratégiques et les moyens de les soutenir
- le Conseil apprécie, en conséquence, les démarches d'études et de mandats portées par le Canton, avec le recours à des experts externes
- le Conseil est particulièrement sensible à l'accélération rendue possible par l'appel à projets de deux millions de francs pour la professionnalisation des faitières
- le Conseil regrette que ce processus n'aie pas pu être soutenu par la définition précise d'un Cahier des Charges des faitières, afin de fixer la cadre et la vision
- le Conseil constate, dans le cadre de ses échanges, qu'il y a de très grandes disparités entre les disciplines sportives et que la gouvernance devra être à la fois attentive à cette dimension et particulièrement adaptative pour embarquer l'ensemble de l'écosystème sportif genevois
- le Conseil réaffirme l'importance des concertations et des négociations avec les acteurs de terrain afin de trouver les options les plus pertinentes pour consolider les pratiques et les prestations publiques.

IV. Secrétariat de la commission

La gestion administrative et la réalisation des procès-verbaux sont assurées par l'office cantonal de la culture et du sport ainsi que par le président de la commission.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Préparation des ordres du jour en étroite collaboration avec le président
- Préparation des documents pour les commissaires
- Préparation et suivi des listes de présences
- Rédaction et envoi des procès-verbaux
- Suivi des séances
- Élaboration et transmission des documents pour paiement

V. Parité

Quinze membres siègent au conseil dont 6 femmes (40%) et neuf hommes (60%).

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Commissions des 4 mars 2024, 29 avril 2024, 24 juin 2024, 10 septembre 2024 et 10 décembre 2024, rémunération totale de 8 260 francs pour 15 membres.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Stéphane Jacquemet
Président